



Évaluation du Fonds de réserve des équipes intégrées de la police des marchés financiers

Décembre 2016

Préparé par : Division de l'évaluation - Direction générale des services ministériels

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales, et cela sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;

d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et le nom de l'organisation qui en est l'auteur;

d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite du ministère de la Justice du Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère de la Justice du Canada à l'adresse www.justice.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada
représentée par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2017

ISBN 978-0-660-07445-0
No de cat. J2-440/2017F-PDF

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	i
1. INTRODUCTION.....	1
1.1. Contexte de l'évaluation	1
1.2. Portée et objectifs de l'évaluation.....	1
1.3. Structure du rapport	2
2. DESCRIPTION DU FONDS DE RÉSERVE DES ÉQUIPES INTÉGRÉES DE LA POLICE DES MARCHÉS FINANCIERS	3
2.1. Principales activités de financement.....	4
2.2. Structure de gestion et ressources financières	4
2.3. Logique du programme.....	4
3. MÉTHODOLOGIE	7
3.1. Démarche de l'évaluation	7
3.2. Méthodes de recherche	8
3.3. Limites de la méthodologie.....	9
4. CONSTATATIONS DE L'ÉVALUATION	11
4.1. Pertinence du Fonds de réserve des équipes intégrées de la police des marchés financiers	11
4.2. Rendement et efficacité.....	15
4.3. Efficience et économie.....	17
5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	21
5.1. Pertinence.....	21
5.2. Rendement	21
5.3. Recommandations.....	22

Annexe A : Matrice d'évaluation.....	23
Annexe B : Guides d'entrevue	29

SOMMAIRE

1. Introduction

Le présent document constitue le rapport final de l'évaluation du Fonds de réserve des équipes intégrées de la police des marchés financiers (EIPMF). Il couvre toutes les activités au cours des cinq derniers exercices (2010-2011 à 2014-2015). Conformément à la *Politique sur l'évaluation* de 2009 du Conseil du Trésor, il traite à la fois de la pertinence et du rendement du Fonds.

2. Description du Fonds de réserve des équipes intégrées de la police des marchés financiers

L'Initiative sur les EIPMF est une initiative interministérielle ayant pour mandat d'enquêter sur les infractions graves au *Code criminel* en matière de fraude sur les marchés financiers qui sont d'importance régionale ou nationale et qui peuvent menacer la confiance des investisseurs ou la stabilité économique au Canada. À titre de composante de l'Initiative, le Fonds de réserve des EIPMF est un Programme de contribution conçu pour appuyer les poursuites intentées par les procureurs généraux des provinces dans les cas d'infractions graves au *Code criminel* en matière de fraude sur les marchés qui ont fait l'objet d'une enquête des EIPMF, en assumant les coûts exceptionnels liés à ces poursuites.

Le Fonds de réserve a pour objectif d'appuyer l'Initiative sur les EIPMF et de contribuer à des poursuites efficaces. Le Fonds est un programme de paiements de transfert administré par le ministère de la Justice qui fonctionne comme un fonds de prévoyance dans le cas où ces types d'affaires surviennent.

3. Description de l'évaluation

Afin de traiter des questions figurant dans le plan d'évaluation, l'évaluation a comporté un examen des documents et des entrevues clés avec des représentants du Ministère et d'autres intervenants, de même qu'un examen des affaires pour lesquelles le Fonds a servi.

Un examen systématique des renseignements pertinents liés au Fonds de réserve des EIPMF a été réalisé. Les documents consultés comprennent les rapports sur le rendement au sein du ministère de la Justice, les documents de planification, les rapports de vérification et les conditions générales.

4. Résultats de l'évaluation et recommandations

4.1. Pertinence

Selon les éléments de preuve réunis dans le cadre de cette évaluation, le Fonds de réserve est pertinent. Le Fonds demeure nécessaire et il est conforme aux priorités fédérales et ministérielles puisqu'il permet d'éviter l'abandon des poursuites pour fraude sur les marchés financiers en raison des coûts extraordinaires. Toutefois, le fait que peu de procureurs généraux des provinces connaissent le Fonds et le cadre étroit de ses conditions générales ont limité son utilisation.

4.2. Rendement

Atteinte des résultats

Pendant la période de référence de l'évaluation, le Fonds de réserve a reçu six demandes relatives à deux affaires provenant de deux services de poursuite provinciaux. Une affaire d'un service de poursuite provincial a résulté en déclarations de culpabilité, et l'autre a mené à des acquittements.

Le défi du Fonds de réserve en ce qui concerne la réalisation de son objectif d'application efficace de la loi en cas d'infractions graves en matière de fraude sur les marchés financiers au Canada est le bas niveau de demandes des procureurs généraux des provinces.

Efficiences et économie

Compte tenu du fait que le Fonds a reçu un nombre limité de demandes, il a néanmoins été administré de façon efficiente et économique.

4.3. Recommandation

Pour renforcer à la fois la contribution du Fonds de réserve et l'efficacité de l'ensemble du Fonds, et pour assurer la viabilité continue du Fonds, nous formulons les recommandations suivantes :

- 1. Que le ministère envisage de modifier les conditions générales du Fonds de réserve des EIPMF pour élargir la portée des critères des dépenses admissibles.**
- 2. Que la Direction de la mise en œuvre des politiques réexamine les résultats escomptés du Fonds de réserve des EIPMF en vue d'assurer qu'ils puissent être atteints de façon réaliste.**

1. INTRODUCTION

Le présent document constitue le rapport final de l'évaluation du Fonds de réserve des équipes intégrées de la police des marchés financiers (EIPMF). Le Fonds de réserve des EIPMF est un programme de contribution financière qui assume les coûts exceptionnels liés aux poursuites, menées par les procureurs généraux des provinces, pour fraudes sur les marchés financiers appuyées par le programme des EIPMF.

Le ministère de la Justice administre les aspects opérationnels du Fonds de réserve qui relève de ses pouvoirs en matière de subventions et de contributions.

Le Fonds a pour objet de contribuer aux résultats suivants :

- Capacité accrue des EIPMF;
- Efficacité accrue des poursuites des EIPMF;
- Intégrité améliorée des marchés financiers du Canada;
- Confiance améliorée des investisseurs canadiens et étrangers dans les marchés financiers du Canada.

1.1. Contexte de l'évaluation

La Division de l'évaluation du ministère de la Justice a effectué l'évaluation du Fonds de réserve des EIPMF. L'évaluation s'inscrivait dans le cycle quinquennal régulier de l'évaluation de l'ensemble des programmes et des initiatives du gouvernement du Canada.

1.2. Portée et objectifs de l'évaluation

L'évaluation a permis d'évaluer la mesure dans laquelle le Fonds de réserve accroît la capacité de l'Initiative EIPMF et augmente l'efficacité de ses poursuites. L'évaluation a comporté des

entrevues auprès de représentants du ministère de la Justice, de membres des groupes de travail des EIPMF, de procureurs généraux des provinces, et d'experts en la matière.

L'évaluation porte sur toutes les activités de financement entreprises grâce au Fonds de réserve des EIPMF au cours des cinq dernières années (2010-2011 à 2014-2015). Conformément à la *Politique sur l'évaluation*, elle traite à la fois de la pertinence et du rendement du Fonds. La pertinence porte sur le besoin continu; la conformité aux priorités gouvernementales et au résultat stratégique du Ministère d'*un système de justice canadien équitable, adapté et accessible*; ainsi que sur la conformité avec les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral. Le rendement est axé sur l'efficacité (mesure dans laquelle le Fonds a atteint ses objectifs) et sur l'efficience et l'économie (mesure dans laquelle des moyens appropriés et efficaces sont utilisés pour obtenir les résultats souhaités).

L'0 présente la liste complète des enjeux et des questions de l'évaluation.

1.3. Structure du rapport

Le rapport se divise en cinq sections, incluant cette introduction. La section 2 donne une description du Fonds de réserve. La section 3 décrit la méthodologie utilisée pour l'examen de l'ensemble des enjeux et des questions de l'évaluation. La section 4 résume les principales constatations ressorties du processus de collecte des données, tandis que la Section 5 présente les conclusions et les recommandations de l'évaluation dans son ensemble.

2. DESCRIPTION DU FONDS DE RÉSERVE DES ÉQUIPES INTÉGRÉES DE LA POLICE DES MARCHÉS FINANCIERS

Le Fonds de réserve des EIPMF est conçu pour appuyer les poursuites intentées par les procureurs généraux des provinces à titre d'infractions graves au *Code criminel* en matière de fraude sur les marchés financiers découlant d'affaires des EIPMF, et qui présentent une réelle menace pour la confiance des investisseurs et la stabilité économique dans les marchés financiers au Canada, en assumant les coûts exceptionnels liés à ces poursuites.

Le Fonds fait partie de l'Initiative horizontale des EIPMF. Cinq organismes partenaires fédéraux participent à l'Initiative qui a été créée en 2003 à titre de programme horizontal : le ministère de la Justice Canada, Finances Canada, le Service des poursuites pénales du Canada (SPPC), Sécurité publique Canada, et la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Le ministère de la Sécurité publique dirige l'Initiative horizontale des EIPMF.

En 2003, les EIPMF ont été établies par le gouvernement fédéral en réponse aux scandales survenus au niveau international qui ont affaibli la confiance des investisseurs dans les marchés financiers du monde entier. Le *Code criminel* a été modifié pour renforcer les mesures permettant d'enquêter sur les fraudes commises sur les marchés financiers et sur les compétences concurrentes pour intenter des poursuites sur ces infractions. Pour mener ces poursuites de la façon la plus efficace, le SPPC et les procureurs généraux de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et de l'Alberta ont signé des protocoles de coordination en matière de poursuites qui donnent aux provinces le droit de premier refus pour les poursuites découlant des EIPMF¹.

Il y a compétence concurrente dans les affaires découlant des EIPMF, ce qui signifie que le SPPC et/ou une province peuvent intenter des poursuites conjointement ou séparément dans une affaire découlant des EIPMF. Une province a droit de premier refus. Par conséquent, avant que le Fonds de réserve puisse financer une affaire découlant d'enquêtes des EIPMF, il faut déterminer qui intentera des poursuites (la province, le SPPC ou une combinaison des deux).

¹ Un accord de principe a été conclu avec la province de Québec.

2.1 Principales activités de financement

Le Fonds de réserve des EIPMF utilise le pouvoir fédéral de dépenser pour encourager les procureurs généraux des provinces à participer à la stratégie des EIPMF en aidant les provinces à accroître leur capacité en matière de poursuites découlant d'enquêtes des EIPMF. Les conditions générales exigent que le Fonds de réserve des EIPMF permette d'aider à assumer les coûts exceptionnels liés aux poursuites pour fraudes sur les marchés financiers signalées par le programme des EIPMF. Pour qu'une contribution soit accordée, les dépenses réelles ou prévues doivent être comprises dans les catégories des frais de divulgation, des contrats de spécialiste, ou des dépenses relatives à l'équipement ou à la technologie.

2.2. Structure de gestion et ressources financières

Le budget du Fonds de réserve des EIPMF par exercice atteignait 2,25 millions de dollars pour 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013. Les mesures mises en place dans le Plan d'action économique de 2012 du gouvernement fédéral ont réduit le niveau de financement fédéral accessible pour les poursuites découlant d'enquêtes des EIPMF à la somme annuelle de 550 000 \$. La réduction des crédits s'appliquait aux exercices 2013-2014 et 2014-2015.

Le Fonds de réserve est géré et administré par la Direction de la mise en œuvre des politiques (DMOP) de la Direction générale des programmes du ministère de la Justice. La responsabilité globale du Fonds incombe au directeur général de la Direction générale des programmes.

2.3. Logique du programme

La mise en œuvre réussie des activités du Fonds devrait contribuer aux résultats suivants :

- Capacité accrue des EIPMF;
- Efficacité accrue des poursuites des EIPMF;
- Intégrité améliorée des marchés financiers du Canada;
- Confiance améliorée des investisseurs canadiens et étrangers dans les marchés financiers du Canada.

En fin de compte, le Fonds de réserve a été créé pour appuyer la composante de l'Initiative sur les EIPMF de la Stratégie de protection accrue des marchés financiers canadiens en aidant les

procureurs généraux des provinces et des territoires à intenter des poursuites dans les affaires qui présentent des difficultés exceptionnelles en matière de dépenses. Le Fonds vise à encourager les procureurs généraux des provinces et des territoires à participer à la Stratégie et à jouer un rôle dans les poursuites découlant d'enquêtes des EIPMF, sous réserve des accords fédéraux-provinciaux-territoriaux concernant les ententes de poursuites ou les protocoles de coordination.

3. MÉTHODOLOGIE

La présente section donne une brève description de la méthodologie utilisée pour évaluer le Fonds de réserve des EIPMF.

3.1. Démarche d'évaluation

Cette évaluation porte sur un ensemble d'activités de financement qu'entreprend le ministère de la Justice pour gérer le Fonds de réserve. Le mandat du Fonds de réserve des EIPMF du Ministère consiste à gérer efficacement le Fonds en fournissant les ressources et le soutien adéquats aux procureurs généraux des provinces. L'évaluation porte sur la mesure dans laquelle ces activités ont été menées à bien ce qui, par ailleurs, fournit une évaluation de la mesure dans laquelle ces activités ont contribué aux résultats escomptés du Fonds.

Pour bien analyser les enjeux et les questions de l'évaluation, nous avons utilisé certaines données et certains renseignements existants recueillis tout au long de la mise en œuvre et de la gestion continue du programme. Des éléments de preuve supplémentaires ont été recueillis au moyen de l'examen des documents et d'entrevues avec des principaux intervenants. La sous-section suivante donne plus de détails sur la mise en œuvre de ces méthodes de recherche.

La collecte et l'analyse des données effectuées dans le cadre de cette évaluation s'alignent sur le cadre global fixé par la *Politique sur l'évaluation* du gouvernement fédéral, qui s'attend à ce que l'évaluation favorise la responsabilisation continue, éclaire les décisions du gouvernement sur l'affectation des ressources, et aide à la gestion et à l'amélioration du Programme².

Toutes les activités de recherche menées dans le cadre de l'évaluation ont été administrées conformément aux pratiques normales dans le domaine de l'évaluation de programme, y compris

² Conseil du Trésor du Canada, *Politique sur l'évaluation*, section 3.2.

les lignes directrices fixées dans le *Code d'éthique* et les *Normes d'évaluation* de la Société canadienne d'évaluation³.

3.2. Méthodes de recherche

Pour traiter des questions figurant dans la grille d'évaluation (Annexe A), l'évaluation a comporté un examen des documents et des entrevues avec les principaux intervenants.

3.2.1. Examen des documents

Un examen systématique des renseignements pertinents liés au Fonds de réserve des EIPMF a été réalisé. Le but de l'examen des documents était de favoriser la compréhension approfondie du Fonds, et de répondre à un nombre de questions d'évaluation, surtout celles qui s'appliquent à la pertinence du Fonds.

Les documents consultés comprennent du matériel interne comme les renseignements propres au Fonds, les renseignements sur le rendement, les documents de planification, et les conditions générales. Les documents accessibles au public ont aussi été consultés, notamment les discours du Trône, les rapports ministériels sur le rendement, et les rapports sur les plans et les priorités.

3.2.2. Entrevues des principaux intervenants

Des entrevues avec les principaux intervenants ont été réalisées pour dégager d'autres perceptions des activités de financement entreprises par le Fonds de réserve des EIPMF et pour répondre aux questions d'évaluation liées à la pertinence et au rendement du programme. Au total, sept personnes ont été interviewées, dont deux représentants du ministère de la Justice, deux membres du groupe de travail des EIPMF, un expert en la matière, et deux procureurs généraux des secteurs de compétence qui ont reçu des fonds du Fonds de réserve.

Ces entrevues ont été menées en personne et au téléphone à l'aide d'un guide d'entrevue structurée (annexe B), que les principaux intervenants ont reçu avant l'entrevue.

³ Le *Code d'éthique* et les *Normes d'évaluation* de la Société canadienne d'évaluation sont accessibles à : <http://evaluationcanada.ca/fr/titre>

Études de cas

Dans le cadre des études de cas, de nombreux documents comme les courriels et la correspondance internes ont été examinés, de même que les documents judiciaires déposés par les procureurs de la Couronne et les défendeurs. Des discussions avec les fonctionnaires ministériels et les principaux intervenants se sont également avérées importantes pour comprendre la complexité de ces cas.

3.3. Limites de la méthodologie

3.3.1. Résultats généraux du Fonds de réserve des EIPMF

La principale limite méthodologique découlait du fait qu'il était difficile de déterminer si les résultats escomptés du Fonds avaient été atteints, étant donné leur nature générale. À titre d'exemple, les répondants croyaient qu'il n'y avait pas suffisamment d'éléments de preuve pour déterminer si le Fonds de réserve des EIPMF avait eu un effet dissuasif sur les contrevenants, réduit le nombre de cas de fraudes graves sur les marchés financiers, ou accru la confiance des investisseurs canadiens et étrangers dans l'intégrité des marchés financiers du Canada.

3.3.2. Réponses semblables des répondants

Les entrevues avec les principaux intervenants peuvent présenter une déviation systématique d'auto-déclaration. Cela se produit lorsque des personnes décrivent leurs propres activités et répondent à des questions en souhaitant orienter les résultats. Afin d'atténuer ces limites, la méthode de la triangulation a été utilisée pour vérifier les constatations en fonction d'autres sources et points de vue. L'évaluation a été en mesure de démontrer comment le Fonds de réserve a été dépensé et a permis d'évaluer les résultats en termes généraux, en utilisant des éléments de preuve tirés de l'examen des documents, de l'examen des dossiers, des études de cas et des vues exprimées par les principaux intervenants.

3.3.3. Quantité limitée de statistiques liées aux EIPMF pour la période de l'évaluation

Les statistiques sur le coût total des affaires découlant d'enquêtes des EIPMF étaient limitées et couvraient de plus longues périodes que la période de l'évaluation. Les documents renvoyaient aux coûts élevés des enquêtes, du dépôt des accusations et, éventuellement, de l'engagement des poursuites découlant d'enquêtes des EIPMF, mais ces montants annuels précis n'étaient pas

accessibles pour la période de l'évaluation. Ces statistiques auraient fourni de l'information sur le pourcentage que représente le Fonds de réserve par rapport au coût total des poursuites découlant d'enquêtes des EIPMF.

4. CONSTATATIONS DE L'ÉVALUATION

Cette section du rapport décrit les constatations de l'évaluation concernant le Fonds de réserve des EIPMF. L'information est fondée sur les constatations qui sont ressorties de l'examen des documents et des entrevues.

4.1. Pertinence du Fonds de réserve des équipes intégrées de la police des marchés financiers

Les sous-sections suivantes explorent la pertinence du Fonds de réserve pour la période de référence de l'évaluation, de même que la demande prévue à l'endroit du Fonds à l'avenir. Elles traitent aussi de la mesure dans laquelle le programme s'aligne à la fois sur le rôle du gouvernement fédéral et sur sa stratégie actuelle de protection accrue des marchés financiers canadiens.

4.1.1. Demande pour le Fonds de réserve des EIPMF

Dans l'ensemble, il y a eu deux affaires découlant d'enquêtes des EIPMF liées au Fonds de réserve pendant la période de l'évaluation, qui ont donné lieu à six demandes de financement. Des données sur le nombre d'affaires découlant d'enquêtes des EIPMF pour lesquelles des accusations ont été portées étaient accessibles pour les années 2004 à 2014. Ces statistiques, fournies par la DMOP, démontrent que les affaires découlant d'enquêtes des EIPMF sont peu fréquentes et qu'il y a une forte corrélation entre le petit nombre de demandes au Fonds de réserve des EIPMF et le petit nombre d'affaires découlant d'enquêtes des EIPMF qui donnent lieu à des accusations. Dix affaires ont été signalées pendant la période de dix ans selon la répartition provinciale suivante : deux en Colombie-Britannique, une en Alberta, six en Ontario et une au Québec. Il importe de signaler que l'Ontario exerce son droit de premier refus dans la plupart des cas, et que la province continuera probablement à afficher la majorité des affaires découlant d'enquêtes des EIPMF. Cela peut s'expliquer par le fait que la région de Toronto est le centre du secteur financier canadien où la vaste majorité des banques, des entreprises d'investissement, des fonds de pension et des sociétés d'assurance ont leur siège social.

Pendant la période de l'évaluation, le procureur de la Couronne de l'Ontario a demandé et obtenu à cinq reprises des fonds du Fonds de réserve pour la même affaire. Le montant total dépensé atteignait 283 012 \$. Le procureur de la Couronne de l'Alberta a fait une demande et reçu le montant total de 160 674 \$. Le montant total versé aux deux provinces se chiffrait à 443 686 \$ au cours de la période de 2010 à 2013. Aucun montant n'a été affecté au cours des exercices financiers 2013-2014 et 2014-2015. Les montants totaux des demandes ont été approuvés, mais le montant réel dépensé était inférieur au montant total approuvé puisque les procureurs généraux des provinces n'ont pas dépensé tous les fonds. Les fonds inutilisés ont été retournés au cadre financier.

Le tableau 1 détaille le budget du Fonds de réserve, les affectations (montant approuvé de la demande), le montant dépensé et les fonds inutilisés, par exercice, durant la période de l'évaluation.

Tableau 1 : Fonds de réserve des EIPMF, 2010-2011 à 2014-2015

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Montant prévu au budget	2 250 000 \$	2 250 000 \$	2 250 000 \$	550 000 \$	550 000 \$
Montant affecté	491 819 \$	106 286 \$	55 000 \$	0 \$	0 \$
Montant inutilisé	137 315 \$	44 567 \$	27 536 \$	0 \$	0 \$
Montant dépensé	354 504 \$	61 719 \$	27 464 \$	0 \$	0 \$

Le montant dépensé représentait en moyenne 6 % du budget total du Fonds de réserve pour les trois premiers exercices de la période de l'évaluation. Le montant consenti et dépensé a diminué de façon constante au cours des trois premières années de la période de l'évaluation, et les montants prévus au budget pour les deux dernières années de la période de l'évaluation ont été considérablement réduits, en partie parce que le Fonds était sous-utilisé. Aucune demande pour le Fonds de réserve n'a été reçue au cours des deux dernières années.

Les répondants ont souligné que, bien que la demande future pour le Fonds de réserve des EIPMF soit imprévisible, et qu'on ignore quand les enquêtes sur les marchés financiers entraîneront le dépôt d'accusations, il est nécessaire de disposer de ressources pour financer les poursuites subséquentes, en raison des contraintes budgétaires au niveau provincial. Les principaux intervenants ont indiqué que, malgré un nombre de demandes moins élevé que prévu, les procureurs de la Couronne des provinces continuent de ressentir la contrainte du financement lors des poursuites pour fraude sur les marchés financiers.

4.1.2. Nécessité du maintien du Fonds de réserve des EIPMF

Les principaux intervenants ont fait remarquer que le Fonds de réserve demeure nécessaire, mais qu'il y a une incertitude entourant les raisons de sa sous-utilisation. Ils ont suggéré que le peu de demandes présentées pour le Fonds de réserve pourrait être attribuable au fait que peu de gens connaissent ce fond et à la nature restrictive des critères d'admissibilité des conditions générales. Les principaux intervenants ont aussi souligné que le Fonds de réserve devrait être considéré comme un fonds de prévoyance pour les provinces qui ont besoin de financement additionnel pour assumer les coûts supplémentaires et non seulement les coûts exceptionnels liés aux poursuites découlant des EIPMF. Plusieurs ont suggéré d'élargir les critères de financement pour servir l'objectif du Fonds. Cela pourrait comprendre d'autres aspects des poursuites qui seraient utiles pour renforcer la capacité et les connaissances et améliorer l'efficacité des poursuites. À titre d'exemple, des conférences, des webinaires et des séances de formation sur les leçons tirées de poursuites précédentes pourraient aider à renforcer la capacité et l'expertise des poursuivants. Certains ont mentionné l'idée d'élargir le Fonds pour des salaires pour engager des avocats, mais, dans l'ensemble, le consensus était que les activités actuelles du Fonds ne sont pas nécessairement les plus appropriées.

Les documents examinés dans le cadre de l'évaluation indiquent que la fraude sur les marchés financiers est une préoccupation croissante pour le Canada et d'autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques. La récente attention accordée à l'évasion fiscale et le regain d'intérêt actuel du gouvernement pour la fraude sur les marchés financiers suggèrent qu'il pourrait y avoir un plus grand nombre d'affaires découlant d'enquêtes des EIPMF à l'avenir.

4.1.3. Harmonisation du Fonds de réserve des EIPMF avec les priorités fédérales et ministérielles

Les discours du Trône du début de la période de l'évaluation (2010 et 2011) appuient l'importance de lutter contre la fraude sur les marchés financiers. Les buts et objectifs du Fonds de réserve des EIPMF s'harmonisent aux priorités fédérales, comme il a été mentionné dans les discours du Trône. Dans le discours du Trône de 2010, le gouvernement du Canada a articulé l'importance d'une réglementation rigoureuse des valeurs mobilières pour attirer les investisseurs et résoudre les questions concernant les crimes sur le marché financier. Dans le discours du Trône de 2011, le gouvernement du Canada a reconnu un besoin d'aller de l'avant avec les partenaires intéressés pour établir un nouvel organisme national de réglementation des valeurs mobilières, sous réserve de la décision de la Cour suprême sur la portée de la compétence fédérale.

L'Architecture d'alignement des programmes du Ministère pour 2015-2016 tient compte du Fonds dans le « Programme judiciaire et pénal ». Des fonds, comme ceux des EIPMF, sont mis à la disposition d'autres partenaires du système de justice pour des programmes et des services spécialisés en matière de justice pénale visant à améliorer l'accès à la justice et pour élaborer des ressources de vulgarisation juridique en vue de répondre aux besoins d'information juridique des Canadiens.

Les répondants ont indiqué que le Fonds est conforme aux priorités fédérales et ministérielles puisqu'il permet d'éviter l'abandon des poursuites pour fraude sur les marchés financiers en raison des coûts extraordinaires.

4.1.4. Les activités du Fonds de réserve des EIPMF s'harmonisent aux rôles et responsabilités du gouvernement fédéral

Plusieurs principaux intervenants ont indiqué que les provinces ont la compétence principale pour les poursuites en vertu du *Code criminel*, mais la détermination de l'ordre de gouvernement (fédéral ou provincial) qui intentera des poursuites dans une cause des EIPMF dépend de nombreux facteurs, dont l'accessibilité des ressources et les relations de travail concrètes entre les services de poursuite fédéraux et provinciaux.

Les modifications législatives à l'article 2 du *Code criminel* ont établi les secteurs de compétence fédéraux-provinciaux dans le domaine des poursuites au titre d'infractions en matière de fraude sur les marchés financiers. Pour mener des poursuites au titre d'infractions en matière de fraude sur les marchés financiers de la façon la plus efficace, le SPPC et les procureurs généraux de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et de l'Alberta ont signé des protocoles de coordination en matière de poursuites qui donnent le droit de premier refus aux provinces pour les poursuites découlant d'enquêtes des EIPMF.

À l'heure actuelle, le Fonds de réserve ne couvre que les coûts exceptionnels des poursuites (relatifs à la divulgation exceptionnelle, à des contrats de spécialiste, ou à des frais relatifs à l'équipement ou à la technologie). Certains répondants perçoivent ces critères restrictifs comme un obstacle pour les provinces qui font une demande de financement. Si une province décide de ne pas intenter de poursuites, le SPPC pourrait se charger d'intenter des poursuites, conformément aux modifications apportées au *Code criminel* et aux protocoles de poursuites signés avec certaines provinces, mais il en coûterait très cher au gouvernement fédéral.

Les répondants conviennent que les activités du Fonds de réserve sont conformes aux rôles et responsabilités du gouvernement fédéral, mais la portée des coûts extraordinaires devra peut-être être élargie pour éviter que les poursuites ne soient abandonnées en raison des coûts inhérents. Une addition possible pourrait comprendre d'autres aspects des poursuites qui seraient utiles pour renforcer la capacité et améliorer l'efficacité des poursuites.

4.2. Rendement et efficacité

4.2.1. Capacité accrue d'engager des poursuites

4.2.1.1 Capacité accrue d'engager des poursuites pour fraude grave sur les marchés financiers

D'après les entrevues, il semble qu'il y a peu d'autres occasions ou de solutions qui facilitent l'aide fédérale aux provinces pour intenter des poursuites dans le domaine de la fraude sur les marchés financiers. Sans le Fonds de réserve, il est possible que les poursuites des provinces soient interdites ou qu'on doive s'en remettre au gouvernement fédéral pour intenter des poursuites en raison des coûts financiers élevés associés à ces types d'affaires. Cette situation pourrait être perçue comme une intervention fédérale forcée dans les affaires, mais une nécessité s'il n'y avait pas d'autre option. Sur le plan de l'amélioration de la capacité des provinces d'intenter des poursuites pour fraude grave sur les marchés financiers, l'évaluation a permis de constater que les cinq projets ontariens qui ont bénéficié d'un financement ont aidé le procureur général de l'Ontario à financer les coûts associés aux contrats de spécialiste pour les juricomptables et les spécialistes de la comptabilité, les témoins experts, et la base de données de divulgation pour une affaire découlant d'enquêtes des EIPMF qui a fait l'objet d'une poursuite. De même, le projet albertain financé par le Fonds de réserve a aidé le procureur général de l'Alberta à financer les coûts associés à une base de données d'éléments de preuve concernant les poursuites liées à leur projet des EIPMF.

4.2.1.2 Succès en matière d'encouragement des procureurs de la Couronne des provinces pour intenter des poursuites pour fraude grave sur les marchés financiers

La majorité des principaux intervenants croient que le Fonds de réserve n'a pas fait l'objet d'une promotion suffisante auprès des procureurs de la Couronne des provinces. Les procureurs, et plus précisément les procureurs débutants, ne connaissent pas tous le Fonds et ne comprennent pas tout à fait son utilité. D'autres ont ajouté que le processus administratif peut être perçu comme onéreux pour les services de poursuite qui ont besoin d'aide financière dans un délai serré.

L'évaluation a permis de constater que le nombre limité de demandes n'indique pas nécessairement que le Fonds de réserve n'a pas réussi à encourager les procureurs de la Couronne des provinces à intenter des poursuites pour fraude grave sur les marchés financiers, parce que le nombre d'affaires découlant d'enquêtes des EIPMF où des accusations sont portées est faible. Comme il a été mentionné précédemment, des accusations ont été portées dans seulement dix affaires découlant d'enquêtes des EIPMF au cours de la décennie 2004-2014. On a indiqué qu'il était inutile de faire une demande puisque les affaires étaient soit rapidement résolues, et/ou les ressources n'étaient pas requises à ce moment-là.

4.2.2. Amélioration des poursuites pour fraudes graves sur les marchés financiers

4.2.2.1 Contribution à l'amélioration de l'efficacité des poursuites

Les principaux intervenants sont d'avis que les poursuites fructueuses pour fraudes sur les marchés financiers découlant d'enquêtes des EIPMF sont importantes pour atteindre de tous les résultats attendus des EIPMF.

Les deux cas mentionnés ci-après ont reçu l'aide du Fonds de réserve des EIPMF et sont les seuls cas financés durant la période de l'évaluation. Ces deux cas avaient tous deux de longs échéanciers en raison de complexité, ce qui, par conséquent, a retardé la vitesse des dispositions. Selon les procureurs de la Couronne qui ont reçu l'argent du Fonds de réserve, les procureurs de la Couronne des provinces auraient quand même engagé des poursuites sans le financement supplémentaire. Les procureurs provinciaux qui ont engagé des poursuites débouchant sur une condamnation ont fait remarquer que grâce aux ressources du Fonds de réserve, il leur a été possible d'accéder à une base de données électronique qui a facilité la récupération des documents et amélioré l'efficacité des poursuites.

Voici un aperçu des deux cas qui ont obtenu du financement de la réserve des EIPMF.

Premier cas :

Le procureur de la Couronne de l'Ontario a reçu 283 012 \$ du Fonds de réserve des EIPMF pendant la période de l'évaluation. Les accusations ont donné lieu à une enquête approfondie sur une grande multinationale de télécommunications. En juin 2008, des accusations ont été portées contre trois cadres supérieurs. Le procès a commencé en janvier 2012, et les trois accusés ont finalement été acquittés un an plus tard. Le Fonds de réserve a servi à couvrir les coûts associés à l'obtention d'un logiciel qui a fourni une base de données consultable à la suite d'un nombre extraordinaire de documents (plus de 10 millions de documents).

Deuxième cas :

Le procureur de la Couronne de l'Alberta a reçu 160 674 \$ du Fonds de réserve des EIPMF pendant la période de l'évaluation. L'enquête des EIPMF de Calgary a déterminé qu'une entreprise avait perpétré une combine classique à la Ponzi qui lui avait permis d'amasser 36 millions de dollars. À la fin de 2006 ou au début de 2007, les investisseurs ont cessé d'investir et la combine s'est effondrée. En 2010-2011, le procureur de la Couronne de l'Alberta a fait une demande pour obtenir une contribution du Fonds de réserve des EIPMF pour l'aider à remplir ses obligations en matière de divulgation et pour faire en sorte que des poursuites soient engagées. Selon le procureur principal, le Fonds a été très utile pour cette affaire de fraude en particulier. Il leur a été possible d'accéder à une base de données électronique qui a facilité la récupération de documents et qui a amélioré l'efficacité des poursuites. L'affaire a fait l'objet des poursuites fructueuses, et un verdict de culpabilité a été rendu.

4.3. Efficience et économie

Cette section traite principalement de la mesure dans laquelle l'utilisation des ressources a été gardée au minimum dans la mise en œuvre et l'exécution du Fonds de réserve des EIPMF.

Le ministère de la Justice a affecté 1,5 équivalent temps plein (ETP) à la DMOP pour la gestion des accords de contribution du Fonds de réserve des EIPMF (réception des demandes, négociation des accords de financement, respect des modalités des accords, et traitement des demandes de

paiement). Par ailleurs, ces ETP assurent le soutien du sous-ministre adjoint principal, Secteur des politiques, dans son rôle de membre du comité du Conseil exécutif des EIPMF. Ce soutien est assuré par l'intermédiaire du groupe de travail des EIPMF. À titre de membre du groupe de travail des EIPMF, le personnel de la DMOP :

- Appuie le Conseil exécutif dans l'exécution de son mandat pour faire en sorte que les contributions des participants au programme (GRC, Finances Canada, Sécurité publique Canada, SPP et ministère de la Justice Canada) sont coordonnées avec l'orientation stratégique de l'Initiative sur les EIPMF et conformes à cette orientation;
- Cerne les enjeux stratégiques pertinents pour l'Initiative sur les EIPMF et propose des options stratégiques pour les soumettre à l'examen du Conseil exécutif des EIPMF;
- Veille à ce que les mesures de suivi assignées par le Conseil exécutif soient réalisées dans les délais convenus;
- Prépare un outil de rapports avant chaque réunion du Conseil exécutif pour appuyer l'élaboration de politiques et la mesure du rendement;
- Obtient des renseignements et analyse les données pertinentes pour l'Initiative sur les EIPMF;
- Contribue aux activités d'évaluation de programme pour répondre aux exigences du Conseil du Trésor.

Étant donné le petit nombre de demandes adressées au Fonds, la Direction affecte la grande partie de ses ressources à la fonction de secrétariat du comité du Conseil exécutif des EIPMF.

4.3.1. Autres moyens de mieux réaliser les objectifs du Fonds

Le Fonds de réserve doit fournir des ressources fédérales aux provinces pour assumer les coûts exceptionnels encourus dans les poursuites découlant d'enquêtes des EIPMF. Le déboursement des réserves du Fonds est assujéti à l'approbation du ministère de la Justice, et il oblige les provinces à passer un accord officiel avec le ministère de la Justice dans lequel sont précisées les conditions générales du financement, notamment la date à laquelle les dépenses admissibles seront remboursées, et les exigences relatives aux états financiers.

Depuis sa création, des fonds sont restés inutilisés dans le Fonds de réserve, et l'affectation globale a été réduite à deux reprises. Dans un rapport récent, on a noté des préoccupations concernant cette insuffisance de dépenses et suggéré que l'Initiative horizontale parraine une conférence fédérale-

provinciale sur la fraude en valeurs mobilières pour améliorer la capacité des provinces d'intenter des poursuites.

En dépit du fait que peu d'affaires découlant d'enquêtes des EIPMF aient donné lieu à des accusations, tous les répondants ont mentionné qu'il n'y avait pas suffisamment de demandes adressées au Fonds de réserve. Concernant l'accès au Fonds, les répondants suggéraient le plus souvent d'élargir les conditions générales du Fonds de réserve pour y inclure les activités d'apprentissage des EIPMF ou d'autres activités de renforcement des capacités pour les procureurs provinciaux. Cette expansion aiderait à satisfaire pleinement l'Initiative générale des EIPMF. Les répondants ont indiqué que les procureurs aux niveaux fédéral et provincial ont besoin d'occasions de partager des pratiques exemplaires et d'échanger des connaissances sur les quelques affaires des EIPMF qui se présentent.

4.3.1.1 Pratiques exemplaires et leçons tirées de l'administration du Fonds de réserve des EIPMF

La poursuite pour fraude sur les marchés financiers est une entreprise coûteuse. Les personnes soupçonnées et/ou accusées de fraude sur les marchés financiers ont souvent des ressources financières considérables et une expertise juridique à leur disposition pour se défendre contre les accusations. Les procureurs disposent rarement de ressources similaires. Bien que cette initiative ne dispose pas de ressources équivalentes à celles de la défense, elle vise à améliorer la capacité d'intenter des poursuites.

Les répondants n'ont pas été en mesure de trouver des solutions de rechange au Fonds de réserve et ont réitéré qu'il devrait être envisagé comme une source de fonds de dernier recours pour appuyer les poursuites pour fraude sur les marchés financiers. Ils ont aussi ajouté que les critères du Fonds établis dans les conditions générales du Fonds de réserve des EIPMF ont une portée un peu trop limitée. Ils ont suggéré qu'il faudrait élargir les critères pour accéder au Fonds. Ils ont cité par exemple la promotion du Fonds au moyen de formations et de séminaires pour faire en sorte que les résultats sont atteints.

Selon les répondants, il est dans l'intérêt national d'encourager les provinces à intenter des poursuites découlant d'enquêtes des EIPMF, et le Fonds de réserve des EIPMF contribue à cet effort. L'élimination du Fonds n'est pas nécessairement une option viable pour économiser, puisqu'elle pourrait décourager les provinces à intenter des poursuites découlant d'enquêtes des EIPMF et forcer le gouvernement fédéral à engager les poursuites. Par ailleurs, les procureurs aux niveaux fédéral et provincial rateraient une occasion de partager des pratiques exemplaires et

d'échanger des connaissances sur les quelques affaires des EIPMF qui se présentent. La recherche documentaire indique également qu'il y a une forte corrélation entre le petit nombre de demandes au Fonds de réserve des EIPMF et le petit nombre d'affaires découlant d'enquêtes des EIPMF qui donnent lieu à des accusations.

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La présente section du rapport présente les conclusions pour chacun des enjeux de l'évaluation examinés dans le rapport. Des recommandations sont formulées, au besoin.

5.1. Pertinence

La pertinence du Fonds de réserve des EIPMF découle du fait qu'il fait partie d'un continuum d'outils et de mesures qui protègent l'intégrité des marchés financiers du Canada, y compris la réglementation des valeurs mobilières.

Tous les répondants trouvaient le Fonds de réserve pertinent et ont indiqué que le peu de demandes présentées était probablement dû au cadre étroit des dépenses admissibles dans les conditions générales du Fonds de réserve des EIPMF.

Étant donné que le Fonds de réserve s'applique uniquement aux coûts extraordinaires, les occasions limitées d'accéder au Fonds de réserve sont le résultat direct du nombre limité de poursuites découlant d'enquêtes des EIPMF. Les procureurs aux niveaux fédéral et provincial pourraient tirer parti des occasions de partager des pratiques exemplaires et d'échanger des connaissances sur les quelques poursuites découlant d'enquêtes des EIPMF qui sont intentées.

5.2. Rendement

5.2.1. Atteinte des résultats

Pendant la période de référence de la présente évaluation, le Fonds de réserve a reçu seulement six demandes relatives à deux affaires provenant de deux procureurs provinciaux de la Couronne, ce qui complique la mesure des résultats escomptés du Fonds.

L'un des défis importants qui se posent au Fonds de réserve pour l'atteinte de son objectif est l'absence de demandes provenant des procureurs généraux des provinces. Certaines raisons

expliquant l'absence de demandes peuvent être attribuées notamment au nombre limité d'affaires découlant d'enquêtes des EIPMF pour lesquelles des accusations ont été portées; une ignorance générale de l'existence du Fonds; les conditions générales restrictives; un manque de compréhension de ce qui peut être financé; et l'impression que le processus de demande est onéreux. Le Fonds de réserve sert de fonds de prévoyance de dernier recours pour appuyer les poursuites pour fraude sur les marchés financiers.

5.2.2. Efficience et économie

Compte tenu du fait que le Fonds a reçu un nombre limité de demandes, il a néanmoins été administré de façon efficace et économique. Le gestionnaire du Fonds fait également office de secrétariat pour la représentation du ministère de la Justice au comité du Conseil exécutif des EIPMF.

L'examen des documents et les entrevues mettent en évidence la possibilité d'une demande future imprévisible. Les efforts du gouvernement fédéral visant à lutter contre la fraude sur les marchés financiers, combinés à des ralentissements économiques dans les provinces, pourraient éventuellement encourager les procureurs de la Couronne des provinces de présenter plus souvent des demandes au Fonds de réserve.

5.3. Recommandations

Pour renforcer la contribution du Fonds de réserve, nous formulons les recommandations suivantes :

- 1. Le Ministère explore la possibilité de modifier les conditions générales du Fonds de réserve des EIPMF pour élargir la portée des critères des dépenses admissibles.**
- 2. La Direction de la mise en œuvre des programmes examine à nouveau les résultats escomptés du Fonds de réserve des EIPMF afin de veiller à ce qu'ils puissent être atteints de façon réaliste.**

Annexe A :
Matrice d'évaluation

Matrice d'évaluation — Évaluation du Fonds de réserve des EIPMF

Enjeux/questions	Indicateurs	Sources des données	Responsabilité de la collecte
Pertinence (questions fondamentales 1-3 du Conseil du Trésor)			
1. Est-il nécessaire de maintenir le Fonds de réserve des EIPMF?	<ul style="list-style-type: none"> Les EIPMF et la fraude sur les marchés financiers demeurent une priorité fédérale (mentionnés dans les discours du Trône) 	<ul style="list-style-type: none"> Examen des documents Entrevues des principaux intervenants 	<p>Direction de la mise en œuvre des programmes</p> <p>Division de l'évaluation du ministère de la Justice</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Perception d'un besoin continu d'aider les poursuites dans les provinces 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues des principaux intervenants 	<p>Division de l'évaluation du ministère de la Justice</p>
2. Dans quelle mesure les buts et objectifs du Fonds de réserve des EIPMF s'harmonisent-ils : 1) aux priorités du gouvernement du Canada et 2) aux résultats stratégiques du ministère de la Justice Canada?	<ul style="list-style-type: none"> Perception de la mesure dans laquelle les buts et objectifs du Fonds de réserve des EIPMF s'harmonisent aux priorités fédérales Perception de la mesure dans laquelle les buts et objectifs du Fonds de réserve des EIPMF s'harmonisent aux résultats stratégiques du ministère de la Justice 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues des principaux intervenants Examen des documents 	<p>Division de l'évaluation du ministère de la Justice</p>
3. Dans quelle mesure les activités du Fonds de réserve des EIPMF s'harmonisent-elles aux rôles et aux responsabilités du gouvernement fédéral?	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence continue du rôle du gouvernement fédéral dans le soutien des coûts des poursuites provinciales associés aux fraudes sur les marchés financiers 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues des principaux intervenants Examen des documents/dossiers ministériels 	<p>Division de l'évaluation du ministère de la Justice</p>
Obtention des extraits/résultats escomptés (question fondamentale 4 du Conseil du Trésor) — Le Fonds aide les provinces à assurer des poursuites efficaces			
4. Dans quelle mesure le Fonds de réserve des EIPMF a-t-il obtenu les extraits/résultats escomptés?	Résultat immédiat : Capacité accrue d'engager des poursuites		
	<p>Capacité accrue d'engager des poursuites pour fraudes graves sur les marchés financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> Mesure dans laquelle/façons dont les accords avec les provinces ont amélioré la capacité d'intenter des poursuites pour fraudes graves sur les marchés financiers 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues des principaux intervenants Examen des documents 	<p>Division de l'évaluation du ministère de la Justice</p>

Enjeux/questions	Indicateurs	Sources des données	Responsabilité de la collecte
	<ul style="list-style-type: none"> • Accords de contribution avec les provinces (nombre d'accords de contribution signés, et nature et valeur des accords concernant le Fonds de réserve par province) • Information affichée sur le site Web du ministère de la Justice • Nombre de demandes de renseignements et de courriels envoyés aux provinces 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure dans laquelle le Fonds de réserve a réussi à encourager le procureur de la Couronne des provinces à intenter des poursuites pour fraudes graves sur les marchés financiers <ul style="list-style-type: none"> • L'incidence perçue sur les poursuites si le financement du Fonds de réserve n'avait pas été accessible. 	<ul style="list-style-type: none"> • Entrevues des principaux intervenants • Demandes de renseignements sur le Fonds de réserve et demandes/analyse 	Division de l'évaluation du ministère de la Justice
Résultats intermédiaires : Amélioration des poursuites pour fraudes graves sur les marchés financiers			
	<p>Mesure dans laquelle le Fonds de réserve des EIPMF a contribué à améliorer ou à accroître l'efficacité des poursuites</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nature et mesure du financement fourni • Perception et exemples de cas sur la mesure dans laquelle le Fonds de réserve des EIPMF a facilité les poursuites provinciales (c.-à-d. opportunité, exhaustivité des accusations, et vitesse de disposition). 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents • Entrevues des principaux intervenants • Examen des cas 	Division de l'évaluation du ministère de la Justice
	<p>Mesure dans laquelle le Fonds de réserve des EIPMF a contribué à la dissuasion et à la réduction de l'occurrence de fraudes graves sur les marchés financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perception de la mesure dans laquelle le Fonds a contribué à la dissuasion et à la réduction de l'occurrence des fraudes graves sur les marchés financiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents • Entrevues des principaux intervenants • Examen des cas 	Division de l'évaluation du ministère de la Justice

Enjeux/questions	Indicateurs	Sources des données	Responsabilité de la collecte
	<p>Mesure dans laquelle le Fonds de réserve des EIPMF a contribué à l'amélioration de l'intégrité des marchés financiers du Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nature et mesure des types de financement fournis • Perception de la mesure dans laquelle l'aide du Fonds de réserve des EIPMF a contribué à l'amélioration de l'intégrité des marchés financiers du Canada 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents • Entrevues des principaux intervenants • Examen des cas 	Division de l'évaluation du ministère de la Justice
Résultat ultime et résultats stratégiques du Ministère			
	<p>Dans quelle mesure le Fonds de réserve des EIPMF a-t-il contribué à la confiance des investisseurs canadiens et étrangers dans l'intégrité des marchés financiers du Canada?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perceptions des principaux intervenants et exemples de contribution du Fonds de réserve des EIPMF 	<ul style="list-style-type: none"> • Entrevues des principaux intervenants 	Division de l'évaluation du ministère de la Justice
Efficiency et économie (question fondamentale 5 du Conseil du Trésor)			
5. Dans quelle mesure le Fonds de réserve des EIPMF a-t-il été administré de façon efficiente et économique?	<ul style="list-style-type: none"> • Démonstration de stratégies visant à obtenir les extrants et les résultats de la manière la plus rentable • Mesures en place pour gérer l'efficience • Suggestions concernant l'amélioration de l'efficience du rendement • Autres approches de la prestation de services 	<ul style="list-style-type: none"> • Entrevues des principaux intervenants • Examen des documents 	Division de l'évaluation du ministère de la Justice
6. Y a-t-il d'autres moyens de mieux réaliser les objectifs du Fonds?	<ul style="list-style-type: none"> • Perceptions d'autres moyens d'atteindre des objectifs et des résultats semblables 	<ul style="list-style-type: none"> • Entrevues des principaux intervenants 	
7. Est-ce que l'administration du Fonds de réserve des EIPMF a fait ressortir des pratiques exemplaires ou des leçons apprises?	<ul style="list-style-type: none"> • Démonstration de pratiques exemplaires et de leçons apprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Entrevues des principaux intervenants • Examen des cas • Examen des documents 	Division de l'évaluation du ministère de la Justice

Annexe B :
Guides d'entrevue

Guide d'entrevue
Direction de la mise en œuvre des politiques

La Division de l'évaluation du ministère de la Justice effectue l'évaluation du Fonds de réserve des équipes intégrées de la police des marchés financiers (EIPMF). L'évaluation s'inscrit dans le cycle quinquennal régulier d'évaluation de l'ensemble des programmes et des initiatives du gouvernement du Canada. Elle vise à déterminer la mesure dans laquelle le Fonds de réserve a contribué à assumer les coûts exceptionnels associés aux poursuites découlant d'enquêtes des EIPMF encourus par les services de poursuite provinciaux. L'évaluation porte sur la période de 2010 à 2015 et sera axée sur la pertinence et le rendement du Fonds de réserve des EIPMF. La pertinence est axée sur la nécessité du maintien des services juridiques, leur harmonisation avec les priorités gouvernementales et le résultat stratégique du ministère de la Justice *d'un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité*, et les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral. Le rendement est axé sur l'efficacité, soit la mesure dans laquelle le Fonds de réserve a atteint ses objectifs, et sur l'efficience et l'économie, soit la mesure dans laquelle il utilise des moyens appropriés et efficaces pour obtenir les résultats souhaités. L'évaluation comporte des entrevues avec des représentants du ministère de la Justice, des membres de groupes de travail des EIPMF, des procureurs généraux des provinces, et des procureurs directement associés aux affaires financées par le Fonds de réserve.

Les renseignements que nous réunirons au cours de cette entrevue seront résumés sous forme agrégée et ne seront pas attribués à des personnes individuelles. Vous aurez la possibilité de revoir notre résumé écrit de l'entrevue et d'y apporter des corrections ou des ajouts. Certaines questions pourraient ne pas s'appliquer à votre travail. Dites-le nous, et nous sauterons ces questions.

L'évaluation porte principalement sur la période de 2010-2015; veuillez par conséquent tenir compte de votre expérience pendant ces années dans vos réponses.

Introduction

Veuillez décrire vos rôles et responsabilités dans le cadre du Fonds de réserve des EIPMF.

Pertinence du Fonds de réserve des EIPMF

1. À votre avis, est-il nécessaire de maintenir le Fonds de réserve des EIPMF? Veuillez fournir des explications.

Rendement — efficacité

1. Selon le type et la nature des dépenses qui sont considérées comme étant des dépenses admissibles dans les conditions générales du Fonds de réserve des EIPMF, quels sont les difficultés et les possibilités des cinq dernières années qui ont eu une incidence sur (soit positive ou négative) sur l'accessibilité du Fonds de réserve.
2. D'après votre expérience, quels facteurs pourraient selon vous influencer sur la demande future pour le Fonds de réserve des EIPMF?
3. Les objectifs du Fonds de réserve des EIPMF sont les suivants :
 - a) accroître la capacité des EIPMF;
 - b) augmenter l'efficacité des poursuites des EIPMF;
 - c) améliorer l'intégrité des marchés financiers du Canada (ne s'applique pas à la DMOP);
 - d) améliorer la confiance des investisseurs canadiens et étrangers dans les marchés financiers du Canada.

Quels facteurs, le cas échéant, ont eu une incidence sur la capacité du Fonds d'atteindre les résultats escomptés?

Rendement — efficacité et économie

4. Dans quelle mesure le Fonds a-t-il été administré de façon efficiente et économique?
5. Selon vous, existe-t-il d'autres moyens de réaliser les objectifs du Fonds de réserve des EIPMF?
6. Est-ce que la gestion du Fonds de réserve des EIPMF a fait ressortir des pratiques exemplaires ou des leçons apprises?

Merci de votre participation.

Guide d'entrevue

Fonctionnaires du Service des poursuites pénales du Canada

La Division de l'évaluation du ministère de la Justice effectue l'évaluation du Fonds de réserve des équipes intégrées de la police des marchés financiers (EIPMF). L'évaluation s'inscrit dans le cycle quinquennal régulier d'évaluation de l'ensemble des programmes et des initiatives du gouvernement du Canada. L'évaluation portera sur la *pertinence* et le *rendement* du Fonds de réserve des EIPMF. La pertinence porte sur le besoin continu; la conformité aux priorités gouvernementales et au résultat stratégique du Ministère *d'un système de justice canadien équitable, adapté et accessible*; ainsi que sur la conformité avec les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral. Le rendement est axé sur l'efficacité, soit la mesure dans laquelle le Fonds de réserve a atteint ses objectifs, et sur l'efficience et l'économie, soit la mesure dans laquelle il utilise des moyens appropriés et efficaces pour obtenir les résultats souhaités.

L'évaluation déterminera la mesure dans laquelle le Fonds de réserve a encouragé les provinces à participer à la Stratégie de protection accrue des marchés financiers canadiens, et comment elle a joué un rôle dans les poursuites découlant d'enquêtes des EIPMF en contribuant à assumer les coûts exceptionnels associés aux poursuites découlant d'enquêtes des EIPMF encourus par les services de poursuite provinciaux. L'évaluation comporte des entrevues avec des représentants du ministère de la Justice, des membres de groupes de travail des EIPMF, des procureurs généraux des provinces, et des procureurs directement associés aux affaires financées par le Fonds de réserve.

Les renseignements que nous réunirons au cours de cette entrevue seront résumés sous forme agrégée et ne seront pas attribués à des personnes individuelles. Vous aurez la possibilité de revoir notre résumé écrit de l'entrevue et d'y apporter des corrections ou des ajouts. Certaines questions pourraient ne pas s'appliquer à votre travail. Dites-le nous, et nous sauterons ces questions.

L'évaluation porte principalement sur la période de 2010-2011 à 2014-2015; veuillez par conséquent tenir compte de votre expérience pendant ces années dans vos réponses.

Introduction

1. Veuillez décrire vos rôles et responsabilités dans le cadre du Fonds de réserve des EIPMF.

Pertinence du Fonds de réserve des EIPMF

2. À votre avis, est-il nécessaire de maintenir le Fonds de réserve des EIPMF? Veuillez fournir des explications.
3. Les activités financées par le Fonds de réserve sont-elles les plus appropriées pour répondre aux besoins? Pourquoi?

Rendement — efficacité

4. D'après votre expérience, quels facteurs ont influé sur la demande pour le Fonds de réserve des EIPMF?
5. Le Fonds a pour objet de contribuer aux résultats suivants :
 - a) Capacité accrue des EIPMF;
 - b) Efficacité accrue des poursuites des EIPMF;
 - c) Intégrité améliorée des marchés financiers canadiens;
 - d) Confiance améliorée des investisseurs canadiens et étrangers dans les marchés financiers du Canada.

Quels facteurs, le cas échéant, ont eu une incidence sur la capacité du Fonds d'atteindre les résultats escomptés?

6. Étant donné le nombre limité de demandes à ce jour, à votre avis, quels facteurs peuvent avoir contribué à ce nombre limité?
 - a) Selon vous, dans quelle mesure les procureurs des provinces connaissent-ils le Fonds de réserve des EIPMF?
7. Y a-t-il des domaines dans lesquels le Fonds de réserve ne répond pas aux besoins existants ou nouveaux liés aux poursuites pour fraude sur les marchés financiers, ou y a-t-il des lacunes? Si oui, lesquels?

Rendement — efficacité et économie

8. Selon vous, existe-t-il d'autres moyens de réaliser les objectifs du Fonds de réserve des EIPMF?
9. À votre avis, les ressources du Fonds des EIPMF sont-elles appropriées pour faire en sorte d'atteindre les résultats et de répondre à la demande? Veuillez fournir des explications.
10. Si le Fonds de réserve n'existait pas, quelles en seraient les conséquences?

Conclusion

11. Avez-vous d'autres commentaires?

Merci de votre participation.

Guide d'entrevue Groupe de travail des EIPMF

La Division de l'évaluation du ministère de la Justice effectue l'évaluation du Fonds de réserve des équipes intégrées de la police des marchés financiers (EIPMF). L'évaluation s'inscrit dans le cycle quinquennal régulier d'évaluation de l'ensemble des programmes et des initiatives du gouvernement du Canada. L'évaluation portera sur la *pertinence* et le *rendement* du Fonds de réserve des EIPMF. La pertinence porte sur le besoin continu; la conformité aux priorités gouvernementales et au résultat stratégique du Ministère *d'un système de justice canadien équitable, adapté et accessible*; ainsi que sur la conformité avec les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral. Le rendement est axé sur l'efficacité, soit la mesure dans laquelle le Fonds de réserve a atteint ses objectifs, et sur l'efficience et l'économie, soit la mesure dans laquelle il utilise des moyens appropriés et efficaces pour obtenir les résultats souhaités.

L'évaluation déterminera la mesure dans laquelle le Fonds de réserve a encouragé les provinces à participer à la Stratégie de protection accrue des marchés financiers canadiens, et comment elle a joué un rôle dans les poursuites découlant d'enquêtes des EIPMF en contribuant à assumer les coûts exceptionnels associés aux poursuites découlant d'enquêtes des EIPMF encourus par les services de poursuite provinciaux. L'évaluation comporte des entrevues avec des représentants du ministère de la Justice, des membres de groupes de travail des EIPMF, des procureurs généraux des provinces, et des procureurs directement associés aux affaires financées par le Fonds de réserve.

Les renseignements que nous réunirons au cours de notre entrevue seront résumés sous forme agrégée et ne seront pas attribués à des personnes individuelles. Vous aurez la possibilité de revoir notre résumé écrit de l'entrevue et d'y apporter des corrections ou des ajouts. Certaines questions pourraient être sans objet dans le travail que vous faites. Dites-le nous, et nous sauterons ces questions.

L'évaluation porte principalement sur la période de 2010-2011 à 2014-2015; veuillez par conséquent tenir compte de votre expérience pendant ces années dans vos réponses.

Introduction

1. Veuillez décrire vos rôles et responsabilités dans le cadre du Fonds de réserve des EIPMF.

Pertinence du Fonds de réserve des EIPMF

2. Décrivez le contexte de votre travail en ce qui a trait à la fraude sur les marchés financiers.
 - a) À votre avis, est-il nécessaire de maintenir le Fonds de réserve des EIPMF? Veuillez fournir des explications.
3. Les activités financées par le Fonds de réserve sont-elles les plus appropriées pour répondre aux besoins? Pourquoi?

Rendement — efficacité

4. D'après votre expérience, quels facteurs ont influé sur la demande pour le Fonds de réserve des EIPMF?
5. Le Fonds a pour objet de contribuer aux résultats suivants :
 - a) Capacité accrue des EIPMF;
 - b) Efficacité accrue des poursuites des EIPMF;
 - c) Intégrité améliorée des marchés financiers canadiens;
 - d) Confiance améliorée des investisseurs canadiens et étrangers dans les marchés financiers du Canada.

Quels facteurs, le cas échéant, ont eu une incidence sur la capacité du Fonds d'atteindre les résultats escomptés?

6. Étant donné le nombre limité de demandes à ce jour, à votre avis, quels facteurs peuvent avoir contribué à ce nombre limité?

Selon vous, dans quelle mesure les procureurs des provinces connaissent-ils le Fonds de réserve des EIPMF?

7. Y a-t-il des domaines dans lesquels le Fonds de réserve ne répond pas aux besoins existants ou nouveaux liés aux poursuites pour fraude sur les marchés financiers, ou y a-t-il des lacunes? Si oui, lesquels?

Rendement — efficacité et économie

8. Selon vous, existe-t-il d'autres moyens de réaliser les objectifs du Fonds de réserve des EIPMF?
9. À votre avis, les ressources du Fonds des EIPMF sont-elles appropriées pour faire en sorte d'atteindre les résultats et de répondre à la demande? Veuillez fournir des explications.
10. Si le Fonds de réserve n'existait pas, quelles en seraient les conséquences?

Conclusion

11. Avez-vous d'autres commentaires?

Merci de votre participation.

Guide d'entrevue

Procureurs associés aux affaires financées par le Fonds de réserve

La Division de l'évaluation du ministère de la Justice effectue l'évaluation du Fonds de réserve des équipes intégrées de la police des marchés financiers (EIPMF). L'évaluation s'inscrit dans le cycle quinquennal régulier d'évaluation de l'ensemble des programmes et des initiatives du gouvernement du Canada. L'évaluation portera sur la *pertinence* et le *rendement* du Fonds de réserve des EIPMF. La pertinence porte sur le besoin continu; la conformité aux priorités gouvernementales et au résultat stratégique du Ministère *d'un système de justice canadien équitable, adapté et accessible*; ainsi que sur la conformité avec les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral. Le rendement est axé sur l'efficacité, soit la mesure dans laquelle le Fonds de rendement a atteint ses objectifs, et sur l'efficience et l'économie, soit la mesure dans laquelle il utilise des moyens appropriés et efficaces pour obtenir les résultats souhaités.

L'évaluation déterminera la mesure dans laquelle le Fonds de réserve a encouragé les provinces à participer à la Stratégie de protection accrue des marchés financiers canadiens, et comment elle a joué un rôle dans les poursuites découlant d'enquêtes des EIPMF en contribuant à assumer les coûts exceptionnels associés aux poursuites découlant d'enquêtes des EIPMF encourus par les services de poursuite provinciaux. L'évaluation comporte des entrevues avec des représentants du ministère de la Justice, des membres de groupes de travail des EIPMF, des procureurs généraux des provinces, et des procureurs directement associés aux affaires financées par le Fonds de réserve.

Les renseignements que nous réunirons au cours de notre entrevue seront résumés sous forme agrégée et ne seront pas attribués à des personnes individuelles. Vous aurez la possibilité de revoir notre résumé écrit de l'entrevue et d'y apporter des corrections ou des ajouts. Certaines questions pourraient ne pas s'appliquer à votre travail. Dites-le nous, et nous sauterons ces questions.

L'évaluation porte principalement sur la période de 2010-2011 à 2014-2015; veuillez par conséquent tenir compte de votre expérience pendant ces années dans vos réponses.

Introduction

1. Veuillez décrire vos rôles et responsabilités en ce qui concerne les affaires découlant d'enquêtes des EIPMF qui ont été financées par le Fonds de réserve des EIPMF.

Pertinence du Fonds de réserve des EIPMF

2. À votre avis, est-il nécessaire de maintenir le Fonds de réserve des EIPMF? Veuillez fournir des explications.

Rendement — efficacité

3. Y a-t-il eu plus de poursuites découlant d'enquêtes des EIPMF au cours des cinq dernières années?
4. Avez-vous envisagé de faire une demande? Veuillez fournir des explications.
5. Le Fonds a pour objet de contribuer aux résultats suivants :
 - a) Capacité accrue des EIPMF;
 - b) Efficacité accrue des poursuites des EIPMF;
 - c) Intégrité améliorée des marchés financiers canadiens;
 - d) Confiance améliorée des investisseurs canadiens et étrangers dans les marchés financiers du Canada.

Quels facteurs, le cas échéant, ont eu une incidence sur la capacité du Fonds d'atteindre les résultats escomptés?

6. Étant donné le nombre limité de demandes à ce jour, à votre avis, quels facteurs peuvent avoir contribué à ce nombre limité?
 - a) Selon vous, dans quelle mesure les procureurs des provinces connaissent-ils le Fonds de réserve des EIPMF?
7. Y a-t-il des domaines dans lesquels le Fonds de réserve ne répond pas aux besoins existants ou nouveaux liés aux poursuites pour fraude sur les marchés financiers ou y a-t-il des lacunes? Si oui, lesquels?

Rendement — efficacité et économie

8. Avez-vous des suggestions concernant l'amélioration du mode de prestation du Fonds de réserve?

9. Y a-t-il des solutions de rechange au Fonds de réserve?

10. Si le Fonds de réserve n'existait pas, quelles en seraient les conséquences?

Conclusion

11. Avez-vous d'autres commentaires?

Merci de votre participation.

Guide d'entrevue Experts en la matière

La Division de l'évaluation du ministère de la Justice effectue l'évaluation du Fonds de réserve des équipes intégrées de la police des marchés financiers (EIPMF). L'évaluation s'inscrit dans le cycle quinquennal régulier d'évaluation de l'ensemble des programmes et des initiatives du gouvernement du Canada. L'évaluation portera sur la *pertinence* et le *rendement* du Fonds de réserve des EIPMF. La pertinence porte sur le besoin continu; la conformité aux priorités gouvernementales et au résultat stratégique du Ministère *d'un système de justice canadien équitable, adapté et accessible*; ainsi que sur la conformité avec les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral. Le rendement est axé sur l'efficacité, soit la mesure dans laquelle le Fonds de réserve a atteint ses objectifs, et sur l'efficience et l'économie, soit la mesure dans laquelle il utilise des moyens appropriés et efficaces pour obtenir les résultats souhaités.

L'évaluation déterminera la mesure dans laquelle le Fonds de réserve a encouragé les provinces à participer à la Stratégie de protection accrue des marchés financiers canadiens, et comment elle a joué un rôle dans les poursuites découlant d'enquêtes des EIPMF en contribuant à assumer les coûts exceptionnels associés aux poursuites découlant d'enquêtes des EIPMF encourus par les services de poursuite provinciaux. L'évaluation comporte des entrevues avec des représentants du ministère de la Justice, des membres de groupes de travail des EIPMF, des procureurs généraux des provinces, et des procureurs directement associés aux affaires financées par le Fonds de réserve.

Les renseignements que nous réunirons au cours de notre entrevue seront résumés sous forme agrégée et ne seront pas attribués à des personnes individuelles. Vous aurez la possibilité de revoir notre résumé écrit de l'entrevue et d'y apporter des corrections ou des ajouts. Certaines questions pourraient ne pas s'appliquer à votre travail. Dites-le nous, et nous sauterons ces questions.

L'évaluation porte principalement sur la période de 2010-2011 à 2014-2015; veuillez par conséquent tenir compte de votre expérience pendant ces années dans vos réponses.

Introduction

1. Veuillez décrire vos rôles et responsabilités en ce qui a trait aux affaires liées aux EIPMF.

Pertinence du Fonds de réserve des EIPMF

2. À votre avis, est-il nécessaire de maintenir le Fonds de réserve des EIPMF? Veuillez fournir des explications.
3. Les activités financées par le Fonds de réserve sont-elles les plus appropriées pour répondre aux besoins? Pourquoi?

Rendement — efficacité

4. D'après votre expérience, quels facteurs ont influé sur la demande pour le Fonds de réserve des EIPMF?
5. Le Fonds a pour objet de contribuer aux résultats suivants :
 - a) Capacité accrue des EIPMF;
 - b) Efficacité accrue des poursuites des EIPMF;
 - c) Intégrité améliorée des marchés financiers canadiens;
 - d) Confiance améliorée des investisseurs canadiens et étrangers dans les marchés financiers du Canada.

Quels facteurs, le cas échéant, ont eu une incidence sur la capacité du Fonds d'atteindre les résultats escomptés?

6. Étant donné le nombre limité de demandes à ce jour, à votre avis, quels facteurs peuvent avoir contribué à ce nombre limité?
 - a) Selon vous, dans quelle mesure les procureurs des provinces connaissent-ils le Fonds de réserve des EIPMF?
7. Y a-t-il des domaines dans lesquels le Fonds de réserve ne répond pas aux besoins existants ou nouveaux liés aux poursuites dans le cas de fraude sur les marchés financiers ou y a-t-il des lacunes? Si oui, lesquels?

Rendement — efficacité et économie

8. Selon vous, existe-t-il d'autres moyens de réaliser les objectifs du Fonds de réserve des EIPMF?
9. À votre avis, les ressources du Fonds des EIPMF sont-elles appropriées pour faire en sorte d'atteindre les résultats et de répondre à la demande? Veuillez fournir des explications.
10. Si le Fonds de réserve n'existait pas, quelles en seraient les conséquences?

Conclusion

11. Avez-vous d'autres commentaires?

Merci de votre participation.